

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 2 décembre 2024

Présents : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM., Luis PEDRO GOMES, Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Mme Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM., Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Adrien BARROIS, Tony GABIER, Stéphane PILLEMONT Mmes GRIVOT, Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EVENEMENT FINALE DEPARTEMENTALE U13

CLAYES S/BOIS USM

La Commission prend note de la candidature du club pour l'organisation de la Finale. Elle entame le processus de candidature avec celui-ci.

COURRIER

VILLIERS LE MAHIEU AS

Demande du club pour ne plus accueillir de plateau des U6 aux U11 pendant la période hivernale, compte tenu de l'état de son unique terrain.

La Commission prend note.

CHATOU AS

Précision du club pour avoir une dérogation annuelle de faire jouer toutes ses équipes U13 (Espoirs comme Départementaux) à 15h30.

Accord de la Commission.

CATEGORIE U6-U7 PLATEAUX U6

La Commission organisera 3 plateaux spécifiques U6 en 2025. En parallèle des plateaux U6/U7 prévus aux mêmes dates.

Pour vous inscrire : [cliquez ici](#).

CATEGORIE U8-U9 PLATEAUX U9

Retrouvez les prochains plateaux de la saison en [cliquant ici](#).

CARRIERES GRE AS

Demande du club pour qu'à l'avenir il rencontre d'autres clubs pour diversifier.

La Commission prend note.

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

VIVONS FOOT MANTES

Le club s'est rendu compte que son inscription en Critérium lui posait des problèmes, car il n'a pas l'effectif suffisant pour faire une équipe U10 + une équipe U11. Il demande à basculer en Critérium sans distinction à la fin de la phase et demande ce qu'il peut faire d'ici là.

La Commission (si les modalités informatiques le permettent, inversent les affectations avec le club de ROSNY CSM (cf. ci-dessous).

ROSNY CSM

Le club se rend compte que son choix d'affecter ses équipes 3 & 4 sur le Critérium sans distinction d'âge lui pose un problème de niveau pour ses joueurs.

La Commission (si les modalités informatiques le permettent, inversent les affectations avec le club de VIVONS FOOT MANTES (cf. ci-dessus).

BUCHELOISE AS

Demande du club pour inscrire 2 équipes supplémentaires par année d'âge (voire sans distinction d'âge si pas de place disponible).

La Commission prend note, la seule solution existante est en poule D du par année d'âge, sur une poule très lointaine vous concernant. Merci de votre confirmation pour une intégration ou non. Sinon il faudra attendre la fin de la phase.

CHALLENGE JOUR DE COUPE U10-U11

La commission vous informe que la journée du 23 novembre annulée à cause des intempéries est reportée au 14 décembre 2024. Les plateaux prévus le 23 restent donc identiques le 14/12.

Pour consulter la prochaine journée du 14 décembre : [cliquez ici](#)

ACHERES FC

Le club nous rappelle ne pouvoir participer à des rencontres le 14/12 prochain, jour de report des plateaux du 23/11.

La Commission :

✓ Concernant le Challenge DYF : Annule le plateau n°2 à CARRIERES S/S.

✓ Concernant le Challenge Régional U11 n°10 à ACHERES FC : Plateau à jouer le 21/12

✓ Concernant le Challenge Départemental U10 n°3 à RAMBOUILLET FC : Plateau à jouer le 21/12

BEYNES FC

Le club nous signale une anomalie dans l'affectation des plateaux du 14/12. Double avec HOUDANAISE REGION FC.

La Commission prend note et modifie le plateau 51 et met le club AUTEUILLOIS en site d'accueil, bien qu'elle soit conscient des problématiques d'accueil du club, mais cette journée mobilise énormément de sites, et la Commission compte sur le club pour l'organiser.

CATEGORIE U12-U13

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

1 équipe poule A du 16/11/24

29932341 : BEYNES FC 3 / VERNEUIL US 4

Le club de VERNEUIL nous informe que le club de BEYNES n'a pas voulu réaliser l'épreuve de jonglerie avant la rencontre. Pris note du retour de BEYNES FC.

La Commission prend note et rappelle les encadrants de BEYNES au devoir de leur charge. La jonglerie est obligatoire avant les rencontres.

La Commission transmet le dossier à la section CPDME.

CRITERIUMS ESPOIRS

BONNIERES FRENEUSE FC

Courrier du club expliquant la situation de son éducateur U13 Espoirs en dérogation.

La Commission a pris connaissance de la confirmation d'inscription en certification. En attente des résultats.

RAMBOUILLET FC

Le club, malgré la réponse de la Commission la semaine dernière, demande la possibilité de déroger pour que son éducateur se forme.

La Commission a pris note de votre courrier et ne peut accéder à votre requête. Seules les personnes suffisamment diplômées sont habilitées à officier sur ce genre de dispositif. Pour rappel, au-delà de deux infractions la Commission est susceptible de sortir l'équipe en infraction en fin de phase, pour basculer sur un Critérium Départemental.

CHATOU AS & RAMBOUILLET FC

Les clubs contestent la pénalité infligée à leur équipe pour non envoi de la feuille de jonglerie en tant que club visiteur.

La Commission vous rappelle que même si l'envoi de la feuille incombe au club d'accueil, il appartient au club visiteur d'être en mesure de fournir le résultat de l'épreuve si le rappel est demandé. Concernant votre cas, n'ayant eu aucune information, ni sur la FMI, ni par mail après le rappel dans les délais demandés, la Commission maintient sa décision.

Critérium Espoir U12 poule A du 30/11/24

29930915 : HOUDAN-VESGRE / CARRIERES S/S US

Pris note du report de cette rencontre pour terrain impraticable. La Commission dit match à jouer le 21/12.

U12 poule E du 30/11/24

29931110 : TRAPPES ES 22 / MANTOIS 78 FC 22

Le club de TRAPPES nous informe de sa proposition de reporter ce match, car le club du MANTOIS a connu un problème de transport.

La Commission salue cette initiative et reporte la rencontre au 21/12.

FESTIVAL FOOT

La commission informe que la journée du 23 novembre annulée à cause des intempéries est reportée au 14 décembre 2024 et par conséquent la commission rajoute une journée le 11 janvier 2025.

Pour consulter la prochaine journée du 14 décembre : [cliquez ici](#)
ACHERES FC

Le club nous rappelle ne pouvoir participer à des rencontres le 14/12 prochain, jour de report des plateaux du 23/11.

La Commission concernant les plateaux suivants, décide de jouer le 21/12 :

- ✓ n°17 au CHESNAY
- ✓ N°25 à MONTFORT USY
- ✓ n°60 à MAURECOURT FC

CARRIERES GRESILLONS AS

Le club nous a communiqué les résultats du plateau 23 prévu à COIGNIERES le 19 octobre dernier.

Ces résultats ayant été communiqués trop tardivement (19 novembre), la Commission ne peut en tenir compte.

D'autant plus, que la 2ème journée a été programmée avec les résultats arrêtés au 5 novembre.

FORFAIT AVISE

U13

1er forfait : 13€

Rencontres du 30/11/24

LOUVECIENNES AS 1

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7

Amende après rappel : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 16/11/24

721111602 VERSAILLES JUSSIEU AS
721111607 FOURQUEUX AS
721111608 ETANG ST NOM ES
721111616 ABLIS FC SUD
721111624 ECQUEVILLY EFC

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DPTAL

Erratum YF 1824

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 09/11/24

29926793 CARRIERES GRESILLONS 2 - VILLENES ORGEVAL 2
29930342 ST CYR AFC 2 - BOIS D'ARCY A.S. 2
29936309 CLAIREFONTAINE FC 1 - BUC FOOT AO 2

Amende après rappel : 51,50€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 16/11/24

29927778 NEAUPHLE-PONT. 2 - ELANCOURT O.S.C. 4
29926010 MANTES LA JOLIE VF 21 - MANTES U.S.C. 21
29926013 ISSOU AS 21 - BONNIERES FRENEUSE 21
29927000 MONTESSON U.S. 22 - CARRIERES S/SEINE US 22

U12-U13 DPTAL

Erratum YF 1824

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 09/11/24

29931243 – CARRIERES GRESILLONS 21 / HOUILLES AC 23
29931424 – BOIS D'ARCY AS 21 / VERSAILLES JUSSIEU 21
29931823 – ST GERMAIN EN LAYE 22 / HOUILLES AC 24
29932225 – VERSAILLES 78 FC 3 / LES CLAYES SOUS BOIS USM
29932227 – COIGNIERES FC 1 / VALLEE 78 FC 1
29932281 – ST CYR AFC2 / BEYNES FC2
29931328 – BOIS D'ARCY AS 1 / VERSAILLES JUSSIEU 1
29931752 – ST GERMAIN EN LAYE 2 / HOUILLES AC 3

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Amende après rappel au club d'accueil : 20€

Rappel avant amende & Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 16/11/24

U10 POULE E

RAMBOUILLET YVELINES 21 / EPONE USBS 21

Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Erratum YF 1824

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 09/11/24

U12

POULE A

MONTIGNY LE BX AS 21 / HOUDANAISE REGION FC 1

Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

POULE F

GUYANCOURT ES 22 / MONTESSON US 21

Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

U13

POULE A

MONTIGNY LE BX AS 1 / ST GERMAIN FC 1

Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

POULE D

GUYANCOURT ES 1 / AUBERGENVILLE FC 1

Amende après rappel au club d'accueil : 20€

Rencontres du 09/11/24

Rappel avant amende & Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 16/11/24

U12

POULE B

MUREAUX PSG

Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

POULE F

MAUREPAS BAILLY

Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

U13

POULE B

MUREAUX OFC SARTROUVILLE ES

Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

POULE C

BOUGIVAL OFC MONTFORT USY

Amende au club de BOUGIVAL, point de bonus attribué à MONTFORT USY.

POULE D

PLAISIROIS FO ELANCOURT OSC

Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

INFRACTION ENCADREMENT

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 30/11/24

U10

HOUDANAISE REGION FC : 3ème infraction

La Commission demande des explications au club pour le lundi 9 décembre. Attention, MP. BATISTA n'est pas suffisamment diplômé pour encadrer l'équipe.

CHANTELOUP US : 1ère infraction

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rencontres du 30/11/24

U12

RAMBOUILLET FC : 1ère infraction

U13

VILLENES ORGEVAL FC : 2ème infraction